

Département
PAS DE CALAIS
Canton
BULLY LES MINES
Commune
BULLY LES MINES

DÉCISION
LOCATION DE VAISSELLE

Le Maire de la Ville de BULLY LES MINES,

Vu les Articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 01 octobre 2020 rendue exécutoire le 06 octobre 2020 dans laquelle le Conseil Municipal donne autorisation au Maire d'exécuter certains actes et de prendre certaines décisions,

Vu l'avis favorable de la commission des Finances et des Moyens Généraux du 19 Octobre 2022,

DECIDE

Article 1 :

Lors de la location des salles J. Vasseur et D. Darras, la municipalité propose de louer de la vaisselle. Il y a donc lieu de fixer le tarif des forfaits de location et le tarif de remplacement en cas de détérioration ou casse.

Décide de fixer les tarifs suivants à compter du 1^{er} Janvier 2023 :

FORFAITS DE LOCATION :

Forfaits Salle J. Vasseur :

- 150 convives : 170.00 €
- 250 convives : 280.00 €
- 350 convives : 390.00 €

Forfait salle D. Darras : 80.00 €

TARIFS DE REMPLACEMENT :

Matériel	Prix matériel cassé
Assiettes à dessert	2.00 €
Assiettes plates	2.50 €
Assiettes creuses	2.50 €
Tasses à café	1.50 €
Verres coniques 20 cl	1.50 €
Verres à pied 14 cl	1.00 €
Verres à pied 19 cl	1.50 €
Flûtes à champagne	1.50 €
Couverts à main	0.50 €
Couverts à table	0.50 €
Fourchettes	0.50 €

Couteaux	0.50 €
Corbeilles à pain	5.00 €
Plateaux	5.00 €
Fourchettes de service	3.50 €
Cuillères de service	3.50 €
Bols	1.00 €
Plats ovales	7.00 €
Plats ronds	9.00 €

Les associations et les agents de la collectivité bénéficieront de la gratuité de ce service.

En cas de casse, elle sera facturée pour les agents de la collectivité et les associations pour tout montant supérieur à 2.00 €.

Article 2 :

La présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal et expédition en sera faite auprès de Monsieur le Sous-Préfet de LENS.

Fait à BULLY LES MINES, le vingt-six octobre deux mil vingt-deux.

POUR EXTRAIT CONFORME,

Le Maire,
François LEMAIRE.



Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 03 Novembre 2022

Accusé de réception en préfecture
062-216201863-20221026-2022-081122-022-DE
Date de télétransmission : 03/11/2022
Date de réception préfecture : 03/11/2022